

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/008 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/05</i>	

Nombres de membres

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 19

POUR : 19 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le premier février deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 25/01/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR , Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Claude ADAM, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Vincent FLEURY, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Ludovic PHILIPPE, M. Jean-Yves PIC , M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représenté : M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE CONTAINERS AERIENS D'APPORT VOLONTAIRE

Vu les statuts de la 2C2A notamment la compétence obligatoire «Déchets ménagers» ;

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil communautaire du 03/10/2016 confiant délégation au Bureau notamment: Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 209 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de remplacer une partie des containers aériens d'apport volontaire, sur la base de 60 containers Verre et 20 containers Multi Matériaux ;

Considérant que l'avis de marché « Fourniture de containers aériens d'apport volontaire » a été publié au BOAMP le 24/10/2016 et que la date limite de remise des offres a été fixée au 18/11/2016 ;

Considérant les huit offres reçues ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE d'attribuer le marché de fourniture de containers aériens d'apport volontaire à l'entreprise SECAF ENVIRONNEMENT dont l'offre de prix prévoit un prix unitaire par conteneur identique de 1040 € HT, soit 1248 € TTC
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

